

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Étaient présents :

Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Gerty EMBOULÉ, Josiane PACHOLKI, Sébastien DERREUMAUX, Alain GUYONNET, Bernadette CAPDEVILLE, Geneviève DARGNAT, Hermann TYNDAL, Elisabeth FRONTIN et Adeline FAIDER-LOGET.

Étaient absents excusés avec procuration :

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Brigitte GOUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL
Pascale PALARD pouvoir à Josiane PACHOLSKI

Étaient absents :

Nicolas POUZET, Nassima VIGUIER et Sébastien PELLERIN.

Formant la majorité des membres présents, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Michel DOYEN.

ORDRE DU JOUR

1. RH : ouverture d'un catégorie B pour un poste d'Animateur
2. RH : ouverture d'un catégorie B pour un poste de Chef de service
3. RH : création de deux contrats en CDD pour la Maison de l'Enfant
4. RH : création d'une mission de Service Civique pour la Médiathèque
5. Attribution du marché pour l'entretien des bâtiments communaux
6. Tarifs des séjours Maison de l'Enfant
7. Dons de parcelles pour la commune
8. Don de mobilier urbain
9. Déclaration d'Intention d'Aliéner
10. Participation financière collège Fernand Greggh
11. Subvention pour équipement numérique Médiathèque
12. Subvention pour le FAC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, constate que le quorum est atteint.

1. Ouverture d'un poste d'Animateur – Catégorie B

Le Conseil a décidé d'ouvrir un poste d'animateur territorial (catégorie B) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude.

Vote POUR à l'unanimité.

2. Ouverture d'un poste de Chef de service – Police municipale

Il a été proposé au Conseil municipal :

- D'ouvrir un poste de Chef de service (catégorie B – filière Police municipale) au tableau des effectifs.
- D'autoriser le recrutement de l'agent par voie de détachement à compter de la date de prise de fonction qui sera fixée par arrêté.

Vote POUR à l'unanimité.

3. Recrutement de deux agents contractuels – Maison de l'Enfant

Il a été proposé au Conseil municipal d'approuver le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation territorial Echelon 01- Indice brut 367 Indice majoré 366, sur la période du 29 août 2025 au 31 octobre 2025 puis du 1er novembre au 3 juillet 2026, à temps non complet, à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

Vote POUR à l'unanimité.

4. Mise en place d'un service civique à la Médiathèque

Le Maire a proposé au Conseil Municipal de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour une mission de service civique dans le domaine de la culture et des loisirs, à compter du 1er octobre 2025, pour une durée de 6 à 12 mois. Le temps de travail sera d'au moins 24 heures, jusqu'à 35 heures par semaine.

Les missions principales seront :

- Accueil du public
- Participation à la création du programme d'animations éducatives, ludiques et artistiques autour du numérique et du jeu vidéo.
- Participation à la communication de la médiathèque.
- Participation à la vie de la médiathèque : ateliers, évènements

Vote POUR à l'unanimité.

5. Marché d'entretien ménager des bâtiments communaux

Dans le cadre de la procédure de renouvellement du marché d'entretien ménager des bâtiments communaux, 8 entreprises ont retiré le dossier, mais seule une offre a été reçue, celle de la société ENTHENA.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 8 septembre dernier pour valider l'attribution du marché d'entretien des bâtiments communaux.

La société Enthena a été retenue pour un montant annuel de 99 840 € HT et pour une durée fixe de 2 ans.

Le Conseil municipal a entériné la décision de la Commission d'Appel d'offre pour attribuer le marché d'entretien ménager à la société ENTHENA pour un montant annuel de 99 840 € HT, durée de 2 ans.

Vote POUR à l'unanimité.

6. Tarifs des séjours de la Maison de l'Enfant

Pendant les vacances d'été, la Maison de l'Enfant a organisé deux séjours :

- 15 au 19 juillet en Auvergne, 24 enfants, coût prévisionnel initial de 312,20 € par enfant.
- 18 au 22 août à Saint-Lunaire, 24 enfants, coût prévisionnel initial de 327,40 € par enfant.

Grâce aux actions menées tout au long de l'année, les fonds récoltés ont permis de réduire le coût de 109,25 € par enfant.

Ainsi, le coût réel des séjours s'établit à :

- 202,95 € pour le séjour de juillet,
- 218,15 € pour le séjour d'août.

Certaines familles ayant réglé une somme supérieure au coût réel lors de l'inscription, un remboursement de la différence entre le montant payé et le montant dû doit être effectué.

Il a été demandé au Conseil de se prononcer sur la validation du remboursement de la différence aux familles.

Vote POUR à l'unanimité

7. Dons de parcelles

Plusieurs administrés ont souhaité faire don à la commune, à titre gracieux, de plusieurs parcelles essentiellement boisées et situées en zone N (zone naturelle) du PLU. Certaines de ces parcelles sont également classées en ENS (Espace Naturel Sensible), ce qui leur confère une valeur environnementale particulière.

Bilan global : Nombre total de parcelles : 23

Surface totale : environ 25 472 m² (soit 2,5 hectares)

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur ces dons de parcelles et à autoriser le Maire à signer tout document s'y référant pour les acquérir.

Vote POUR à l'unanimité.

8. Dons de mobiliers urbains

Une société privée souhaite faire don à la commune d'un ensemble de mobilier urbain à vocation d'intérêt général. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mécénat d'entreprise, permettant à la société de bénéficier d'avantages fiscaux tout en offrant à la collectivité des équipements utiles pour le bien-être des habitants.

Le Conseil municipal a accepté ce don de mobilier urbain (bancs, tables, corbeilles, etc.) d'une valeur de 53 525 € HT, dans le cadre d'un mécénat d'entreprise.

Vote POUR à l'unanimité.

9. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le Conseil prend acte des DIA signées depuis le Conseil municipal du 26 juin 2025 :

- DIA n°202500014 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie de 593 m², avec habitation d'une surface de 53 m² habitable, sise rue de la Mairie, pour un montant de 179 000 €.
- DIA n°202500015 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie de 365 m², avec habitation d'une surface de 65,95 m² habitable, sise rue Grande de Marangis, pour un montant de 100 000 €.
- DIA n°202500016 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie de 745 m², avec habitation d'une surface de 86 m² habitable, sise rue des Peupliers, pour un montant de 205 000 €.
- DIA n°202500017 : Aliénation d'un terrain à bâtir d'une superficie de 4 917 m², sise Les Petits Bois, pour un montant de 90 000 €.
- DIA n°202500018 : Aliénation d'un terrain à bâtir d'une superficie de 629 m², sise Le Panorama, pour un montant de 60 000 €.
- DIA n°202500019 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie de 86 m², avec bâtiment à usage de rangements, sise rue du Montoir, montant 30 000 €.

10. Subvention pour les voyages scolaires – Collège F. Gregh

La commune a reçu une demande de subvention de la part du collège de secteur de Champagne-sur-Seine concernant trois voyages scolaires organisés en mai et juin 2026.

Considérant que le collège Fernand Gregh de Champagne et le collège de secteur pour la commune, le Conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention de 1 500 € répartie entre les trois voyages scolaires.

N'ont pas pris au vote : Adeline FAIDER-LOGET et Sébastien DERREUMAUX.

Vote POUR à l'unanimité.

11. Création d'un espace numérique à la Médiathèque

La commune souhaite développer un espace numérique à la médiathèque afin de moderniser les équipements mis à disposition du public. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'accès aux outils numériques pour tous et d'enrichissement de l'offre culturelle et éducative.

Le coût total des investissements s'élève à 11 380,55 € HT répartis comme suit

- Région Île-de-France : 30 % → 3 414,16 €
- Département de Seine-et-Marne : 50 % → 5 690,28 €
- Commune : 20 % → 2 276,11 €

Le Conseil municipal a autorisé le projet et le plan de financement. Le Maire a autorisation pour déposer les demandes de subvention et signer les documents afférents.

Vote POUR à l'unanimité.

12. Fonds d'Aménagement Communal (FAC)

La Commune a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC) par un programme d'actions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le programme d'actions proposé par la Commune joint à la présente délibération (voir modèle ci-dessous),
- Valide le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Vote POUR à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h40

Fait et délibéré en séance publique,

*Le Maire,
Alain MOMON*

*Le Secrétaire de séance,
Michel DOYEN*